



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD
VILLE DE SAINT-COLOMBAN

AVIS PUBLIC

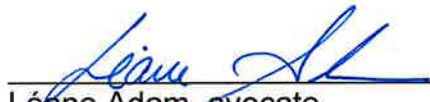
CONSULTATION PUBLIQUE
PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 3001-2026-37

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 3001-2026-37

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville de Saint-Colomban, tenue le 11 août 2026, le Conseil a adopté le projet de règlement suivant :
 - ✓ *Premier projet de règlement numéro 3001-2026-37 modifiant le règlement de zonage numéro 3001, tel qu'amendé, afin de modifier diverses dispositions, notamment celles applicables aux logements supplémentaires;*
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **8 septembre 2026, à 17h00** au 330, montée de l'Église, Saint-Colomban, J5K 1A1 et elle sera également diffusée sur la page Facebook de la Ville. L'objet de cette assemblée est d'expliquer le règlement 3001-2025-35. Essentiellement, le règlement 3001-2026-37 vise à modifier les dispositions relatives aux logements supplémentaires. Au cours de cette assemblée présidée par le maire, ce dernier et la directrice du Service d'aménagement, environnement et urbanisme, ou toute personne désignée par elle, expliqueront le projet de règlement et entendront les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Ce projet de règlement est disponible pour consultation aux bureaux administratifs de la Ville situés au 330, montée de l'Église, Saint-Colomban, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h et le vendredi de 8 h à 12 h et sur le site Internet de la ville au www.st-colomban.qc.ca.
4. Le projet de règlement 3001-2026-37 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.
5. Que toutes les zones de la Ville sont visées par le règlement 3001-2026-37.

DONNÉ À SAINT-COLOMBAN, CE VINGTIÈME JOUR DU MOIS D'AOÛT DE L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX.


Léane Adam, avocate
Greffière
greffe@st-colomban.qc.ca

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Léane Adam, avocate et greffière de la Ville de Saint-Colomban, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 20 août 2026 l'avis public ci-joint, en affichant une copie au bureau de la Ville et en publiant une copie sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante: www.st-colomban.qc.ca.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 20^e jour d'août de l'an deux mille vingt-six.



Léane Adam, avocate

Greffière

greffe@st-colomban.qc.ca